

Compte rendu de séance

Séance du 20 Décembre 2021

L' an 2021 et le 20 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle polyvalente sous la présidence de PASSCHIER Nicolas Maire

Présents : M. PASSCHIER Nicolas, Maire, Mmes : MASSON Annie, PENISSON Béatrice, MM : CAVALIER Lucien, DEVOIR Christian, FALCK Jacques, RABILLÉ Charles, TRIPOTEAUD Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MATTHIJSSE Caroline à M. PASSCHIER Nicolas, M. BULTEAU Jérémy à Mme MASSON Annie

Absent(s) : M. CAILLAUD Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 14/12/2021

Date d'affichage : 14/12/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en sous-préfecture des Sables d'Olonne le 21/12/2021 et publication ou notification du 21/12/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. TRIPOTEAUD Olivier

2021-12-01 Mise à jour du RIFSEEP - complète la délibération n° 2020-03-06 du 9 mars 2020

Vu la délibération n° 2020-03-06 en date du 9 mars 2020,

Vu la délibération n°2021-09-02 en date du 27 septembre 2021 autorisant le recrutement de médecins généralistes dans le cadre de la création d'un centre de santé municipal,

Vu l'avis du comité technique en date du 13 décembre 2021,

Considérant l'ouverture du centre de santé municipal au 3 janvier 2022, il est nécessaire de modifier la délibération n° 2020-03-06 relative à l'instauration du RIFSEEP dans la collectivité.

Monsieur le Maire propose ainsi :

d'ajouter la filière médico-sociale et de définir les montants autorisés pour la catégorie A :

Filière médico-sociale :

Catégorie A

Médecins territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal mensuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Médecins généralistes	3 598 €	7 620 €
Groupe 2			
Groupe 3			

de modifier la catégorie C comme suit :

Catégorie C

Adjointes administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal mensuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Responsable de service	945 €	945 €
Groupe 2	Accueil et secrétariat	900 €	900 €

Monsieur le Maire propose également d'ajouter aux bénéficiaires existants, les agents contractuels de droit public dont la durée de contrat est supérieure à 18 mois et de supprimer : « les agents de droits privés en sont exclus ».

Toutes les autres modalités restent inchangées et applicables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide ces modifications.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2021-12-02 Convention avec le SyDEV : effacement des réseaux et éclairage public - rue de Marchieul - Tranche 2

Pour rappel, une convention avec le Syndicat Départemental de l'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV) a été signée en octobre 2020 pour l'effacement des réseaux rue de Marchieul, pour la tranche 1.

Il convient désormais de prévoir la réalisation de la 2ème tranche de ces travaux qui seront réalisés selon les conventions proposées par le Syndicat Départemental de l'Energie et d'Equipement de la Vendée, à savoir :

- convention N°2021.THD.0138, dont le montant de la participation financière de la commune pour la réalisation de ces travaux d'effacement est de 12 192,00 €.
- convention n° 202.ECL.0722 dont le montant de la participation financière de la commune pour la réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage est de 9 864,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les propositions du SYDEV pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux et de rénovation d'éclairage public - Rue de Marchieul, 2ème tranche ;
- accepte la participation communale à hauteur de 22 056,00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2021-12-03 Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la Société SEGILOG

Monsieur le Maire indique que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la Société SEGILOG arrive à échéance et qu'il convient de prendre une délibération afin de le renouveler.

Ce contrat n°2021.11.2151.04.000.M00.006185 s'élève à la somme de :

- 2 124.00 € HT annuellement pour la cession du droit d'utilisation des logiciels
- 236.00 € HT annuellement pour la maintenance et la formation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans pour un montant total annuel de 2 360 € HT, soit :

- 2 124 € HT pour la « Cession du droit d'utilisation »
- 236 € HT pour la « Maintenance ».

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Point centre de santé et choix du nom : Centre de santé Municipal Hippocrate.
- Taxe de séjour : application reportée en 2023 (information DGFIP).

- Lecture du courrier de la Préfecture concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Angles.
- Création d'un groupe de travail PLUi avec VGL : Nicolas PASSCHIER, Christian DEVOIR, Olivier TRIPOTEAUD et Annie MASSON.
- Proposition par Lucien CAVALIER de créer un groupe de travail élus / citoyens sur la réflexion d'un lieu de vie / comité des fêtes.
- Point voitures ventouses.
- Point antenne relais Orange.
- Annulation des vœux suite courrier du Préfet en date du 19 décembre 2021.

Séance levée à: 20:10

En mairie, le 21/12/2021
Le Maire
Nicolas PASSCHIER

